

PRET D'EQUIPEMENT MENAGER

Quelle aide ?	Des prêts sans intérêt destinés à des achats d'équipement ménager réalisés chez un commerçant ou auprès d'une association, à l'exclusion d'opérations entre particuliers et sur internet.								
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Voir conditions générales. • Pour faciliter l'accueil de son(ses) enfant(s), le parent non gardien, résidant en Dordogne, peut prétendre à cette aide : <ul style="list-style-type: none"> - s'il est du régime général ou assimilés - s'il a un QF ≤ à 700 € (recalcul avec les enfants accueillis) - si l'enfant est à charge au sens des prestations de l'autre parent 								
Conditions d'attribution	Conditions générales à apprécier à la date de réception du dossier à la CAF.								
Nature de l'équipement de 1ère nécessité	<ul style="list-style-type: none"> • sèche-linge • réfrigérateur • congélateur • lave-linge • gazinière ou cuisinière ou plaque de cuisson et/ou four • lave-vaisselle • micro-ondes • aspirateur <p><i>NB : le nombre de chacun de ces articles est limité à UN.</i></p>								
Montant de l'aide	600 € maximum. Le prix de chaque article ne devra pas dépasser 600 € TTC.								
Modalités de remboursement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Q.F.</th> <th style="text-align: center;">Mensualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">0 à 400 €</td> <td style="text-align: center;">20 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">401 € à 550 €</td> <td style="text-align: center;">23 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">551 € à 700€</td> <td style="text-align: center;">29 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>En cas de remboursement anticipé d'un prêt, un nouveau prêt pour le même équipement ne peut être accordé avant le délai d'un an.</p>	Q.F.	Mensualité	0 à 400 €	20 €	401 € à 550 €	23 €	551 € à 700€	29 €
Q.F.	Mensualité								
0 à 400 €	20 €								
401 € à 550 €	23 €								
551 € à 700€	29 €								
Paiement	<ul style="list-style-type: none"> • au fournisseur • l'achat doit être réalisé dans un délai de deux mois suivant l'attribution du prêt 								